



Andernos les Bains

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE 2011 à dix-huit heures**

L'an deux mille onze, le 19 du mois de décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Andernos les Bains, régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, à l'hôtel de ville, 179 Bd de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe PÉRUSAT, maire.

Les membres du conseil municipal ont été convoqués par lettre en date du 6 décembre 2011.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. PÉRUSAT, Maire, M. CANCALON, Mme VENESI, M. EYMERI, Mme PRUNIER, M. CLAVÉ, Mme MASSON, M. LAULOM, M. MONTANÉ, adjoints au maire, M. CAZENEUVE, M. LAHAYE, conseillers délégués, M. BERTHELET, M. BACQUÉ-CAZENAIVE, Mme BODIN, Mme HENIN, Mme GRELAUD, Mme LACAZE, M. VILLEPONTOUX, M. SOUMAT, Mme HEREYRE, M. CONFOULAN, Mme BERNIER, M. BACONNET, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS OU REPRÉSENTÉS :**

Mme WISNIEWSKI a donné procuration à M. BACQUÉ-CAZENAIVE - Mme ARNAUD a donné procuration à M. CLAVÉ - Mme PALVADEAU a donné procuration à M. LAULOM - M. SIROU a donné procuration à M. CAZENEUVE - Mme DAQUIN - Mme OSCADE a donné procuration à M. CONFOULAN

**ÉTAIT SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Monsieur CONFOULAN

**TARIF DES TRANSPORTS SCOLAIRES  
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012**

*Monsieur Jean-Jacques MONTANÉ, maire adjoint, expose :*

« Mes Chers Collègues,

Le service des transports des écoliers vers les établissements scolaires du primaire constitue une prestation facultative à laquelle notre collectivité est particulièrement attachée, pour répondre à l'attente des jeunes familles andernosiennes.

Nous vous proposons de maintenir à son niveau de 2011, le tarif de 2012 comme suit :

**Carte de transport scolaire : 6,65 €** (Valable 1 mois)

Je vous remercie de votre accord. »

**NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : D. HEREYRE, J. CONFOULAN, M. BERNIER**

**M. OSCADE,**

**Sur quoi, le conseil municipal, à la majorité des membres votants présents ou représentés :**

**APPROUVE les dispositions ci-dessus.**

Fait et délibéré en mairie,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 19 décembre 2011

Le maire

  
PH. PÉRUSAT

